



# École des filles Pérenchies

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuses.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congrégationnistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et les « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

## Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas leur couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

À mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étouffe tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

## La première école communale, une école mixte

En 1836, époque à laquelle la première maison d'école primaire est construite à Pérenchies, l'enseignement est encore essentiellement religieux. C'est tout naturellement le clerc qui devient instituteur. L'école est alors mixte. La classe des filles est séparée de celle des garçons par le logement de l'instituteur.

Dès 1843, des travaux d'agrandissement s'avèrent nécessaires, elle ne peut accueillir que 30 élèves alors que les admissions s'élèvent à 70. La classe de filles jouxtera désormais la classe des garçons et une estrade commune permettra à l'instituteur de tenir sa classe. La cour et les latrines seront séparées.

## L'école communale de filles tenue par des religieuses

Le 17 décembre 1857, les sieurs Droulers et Agache, industriels à Pérenchies, louent à la commune une maison, située rue de la Prévôté près de l'église, pour servir d'école de filles. La directrice d'école est alors encore une institutrice laïque. Lorsque Melle Delevoye quitte son poste dix ans plus tard, le conseil municipal décide de la remplacer par une institutrice appartenant à la communauté religieuse de Sainte Marie d'Angers. La demoiselle Dubillot, dite Sœur Marie Hyacinthe est nommée institutrice publique à Pérenchies. Au vu du grand nombre d'enfants qui composent déjà la classe une sœur supplémentaire arrivera après les fêtes de Pâques.

En 1882, l'inspecteur primaire s'interroge sur le nouveau bail proposé par la famille Agache. Quelle en serait sa durée, quelles seraient les institutrices, pourrait-on à un moment donner laïciser l'école ? Il est persuadé que le local ne sera loué par la famille Agache que sous la condition formelle que les sœurs continuent à être chargées de l'instruction des filles.

M. Agache a en effet décidé de ne plus laisser à la commune l'usage de ses bâtiments

pour le fonctionnement de l'école publique le jour où elle serait laïque. Ainsi, le 25 avril 1900, la Sœur Villain, institutrice congréganiste, fait savoir sa résolution d'abandonner aux vacances prochaines la direction de l'école publique et d'y ouvrir une école privée dans les locaux même qu'elle occupe et qui seraient laissés à sa disposition par le propriétaire M. Agache.

## *L'école communale, une école laïque*

Dépourvue de locaux scolaires et d'institutrices au 30 septembre 1900, veille de la rentrée scolaire, la commune se résout à louer une maison à Mme Claise pour y établir l'école de filles.

Face à une nouvelle situation critique à la veille de la rentrée de 1902 (la fermeture de toutes les écoles tenues par des congrégations religieuses), la commune se met à la recherche d'un terrain convenable et suffisamment spacieux pour la construction d'une école de filles et d'une école maternelle. En 1903, un terrain rue de la Prévôté est choisi. Le projet de construction du groupe scolaire qui comprend une école de filles à 4 classes et une école maternelle à 3 classes est adopté la même année.

Le 1er octobre 1905, la rentrée scolaire s'effectue dans les nouveaux locaux. Les travaux ne sont pas encore terminés. Une fête scolaire est organisée le 19 novembre en guise d'inauguration.

En 1937, au vu de l'effectif, 175 élèves, une quatrième institutrice est nommée. Peu avant la rentrée, le conseil municipal décide de dénommer l'école de filles, école Léon Gambetta. Cette appellation, pourtant confirmée par un décret en date du 30 septembre 1937, tombera dans l'oubli et sera remplacée par celle de Jean Macé.

## *L'école libre de filles*

C'est sur l'initiative de M. Droulers et Mme Agache que voit le jour, en 1868, la première école libre de filles dans un local de la filature. Sœur Saint Léon, directrice, donne également la classe de midi aux jeunes filles de la fabrique avec son adjointe Sœur Marie Laure.

La loi Gobelet de 1886 va mettre en péril l'enseignement privé à Pérenchies. Elle interdit aux religieux d'enseigner dans les établissements publics et impose la laïcité du personnel enseignant. Puis, en 1902, le président du Conseil, Emile Combes prend des mesures radicales. Il fait fermer à partir de juin, sans attendre les vacances, toutes les écoles privées.

La réaction du maire ne se fait pas attendre et dès le 17 juin, il demande au Préfet d'autoriser à enseigner « la Congrégation qui dessert les œuvres de charité privée ainsi que les écoles maternelle et primaire annexées aux importants établissements de la Société anonyme de Pérenchies... Que deviendront d'ici-là les 415 enfants recueillis dans les garderie, asile et écoles qui sont une propriété particulière. La commune ne voit aucun local dans lequel on puisse recueillir les enfants dont les parents travaillent en presque totalité à l'usine dont les bâtiments qui viennent d'être fermés font partie intégrante ».



Ecole Jean Macé, 24 juin 1936





Quelques jours avant la rentrée, la réponse positive arrive. Le conseil est donc invité à donner son avis sur cette autorisation. Il considère « que par leur excellente attitude exempte de toute autre préoccupation que celle de remplir fidèlement les multiples fonctions qui leur étaient confiées ... les Sœurs de Sainte-Marie d'Angers ont acquis l'estime et l'affectueux respect de toute la population de Pérénychies sans distinction d'opinion et

par les nombreux services qu'elles rendent gratuitement à la population nécessiteuse, aux petits enfants, elles ne sauraient être remplacées »

## *L'externat Sainte Marie*

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, seule l'école libre de filles ré ouvre. En 1924, comme le veut la loi, c'est une enseignante laïque, Maria Lhussier, qui prend sa direction. La discorde règne toujours entre écoles publique et libre. En 1931, Mme Ousselin, directrice de l'école de filles écrit au maire. Elle lui demande de rappeler au curé et aux institutrices du privé, de quelle tolérance, elle a fait preuve depuis son arrivée à Pérénychies. Elle a toujours veillé à ce que ses collaboratrices ne critiquent pas la religion dans leurs classes. Ses élèves étaient punies lorsqu'elles n'étaient pas polies à l'Eglise. Les institutrices du privé font « pression » sur ses élèves, et des départs de l'école publique se font tous les jours... Sept élèves sont en effet parties depuis octobre 1931.

## *Les cours de coupe-couture*

Dès 1868, une classe du midi ouvre pour les jeunes filles de la fabrique Agache, les cours sont dispensés par les religieuses de l'école libre. En 1908, l'institutrice communale, Mme Mouton, reprend les cours d'adultes. Ils ont lieu trois fois par semaine de 7 heures à 8 heures et demie durant l'hiver. 20 à 25 jeunes filles le suivent. En 1911, elle souhaite donner plus régulièrement les leçons. Elle pense qu'il est indispensable qu'après leur sortie définitive de l'école, les fillettes viennent le soir, après leur travail, compléter leur instruction et apprendre en même temps les travaux ménagers.

Les établissements Agache poursuivent la formation professionnelle des jeunes filles. En 1944, à la demande de la directrice de l'école publique, les élèves âgées de 12 à 14 ans vont suivre des cours ménagers au centre familial situé avenue du Kemmel. En 1947, ces cours professionnels destinés à assurer la formation des jeunes apprenties de l'industrie textile, sont repris par Melle Bourdon. 34 jeunes filles de 14 à 15 ans sont inscrites. La formation dure une année à mi-temps : 8 jours en usine et 8 jours au centre. Les cours aboutissent au certificat d'aptitude textile.

### **Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales**

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : [archives@sivomano.fr](mailto:archives@sivomano.fr)

Légende photo 1<sup>ère</sup> de couverture : Cours ménager en 1951

Source : Archives communales

Création : Service animation et patrimoine - ML

Octobre 2017